

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi 26 septembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle Georges Rumen au Siège de l'Agglomération à Guingamp, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOUILLOT Lise; GENETAY Stéphanie; GEORGELIN Dominique; GUILLOU Claudine; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert; LE CALVEZ Michel; LE FOLL Marie-Françoise; LE GOFF Yannick; LEVEDER Adeline; NAUDIN Christian; RASLE-ROCHE Morgan; THOMAS Joseph; VILLECROZE Philippe;

Administrateurs absents excusés :

CROISSANT Guy; GOASDOUE Gérard; LE MEAUX Vincent; OLLIVRO HERVE; BOSCHER Marina; COCGUEN Marie-Jo; INDERBITZIN Laure-Line; LE BLOAS Mireille; LE SAULNIER Brigitte;

Administrateurs absents :

TOMYN JérémY

Administrateur absent ayant donné pouvoir : Guy CROISSANT à RASLE-ROCHE Morgan

En exercice : **25**
Présents : 14
Absents : 11
Représenté : 1

Date d'envoi des convocations : **vendredi 6 septembre 2024**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2024-09-37

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

BUDGET EHPAD AFFECTATION DE RESULTAT 2023

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313-1 et suivants, R2313-1 et suivants,

VU le Budget Primitif concernant l'exercice 2024,

VU le Compte de Gestion 2023 du Comptable Public,

VU le Compte Administratif 2023 du Budget EHPAD,

VU l'entrée en vigueur du CPOM en 2022 et les nouvelles modalités d'Affectation du résultat qui en découlent,

VU la délibération du CIAS DEL 2023-09-42 date du 28 septembre 2023.

CONSIDERANT les éléments budgétaires retenus et conformément aux instructions de la Direction Générale des Finances Publiques,

Il est proposé au Conseil d'Administration :

DE CONSTATER le résultat 2023 du Budget de l'EHPAD comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Section de Fonctionnement	Charges	Produits	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Total	3 504 955.98 €	3 282 614.69 €	- 222 341.29 €

Lecture entendue et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 à hauteur de - 222 341.29 €,
- **DECIDE D'AFFECTER** le résultat 2023 comme suit :

REPORT DU RESULTAT (en report à nouveau) **au Compte 119 pour - 222 341.29 €**

- **CONSTATE** à l'issue de cette affectation 2023, la balance des comptes un déficit globalisé de -39 752.47 € (résultat globalisé 2022 : 182 588.82 € - 222 341.29 € résultat exercice 2023)
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,

